

**Extrait du Registre des Délibérations
du Comité Syndical
Séance du vendredi 12 juin 2026**

DCS07-2026

*Nombre de délégués en exercice
: 57*

Quorum requis : 29

Présents : 32

Pouvoirs : 4

Votants : 36

Excusés : 13

**CONSTITUTION DE LA
COMMISSION DU RESEAU
OUEST NORMAND**

Le 12 juin 2026, à 12h30, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand, régulièrement convoqué le 5 juin 2026, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 3-1 des statuts du pôle métropolitain, salle F4 719, à l'Hôtel de la CU Caen la mer, sur convocation adressée à ses membres par M. Aristide OLIVIER, Président.

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Aristide OLIVIER, M. Romain BAIL, M. Joël BRUNEAU, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Nicolas JOYAU, M. Pierre SCHMIT, M. SERARD Pascal, Mme Béatrice TURBATTE, Mme Léonie ANGOT HASTAIN (déléguée suppléante), M. Benjamin LEPAYSANT (délégué suppléant)

Communauté Urbaine Alençon : Mme Sophie DOUVRY, Mme Anne-Sophie LEMEE

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Axel FORTIN-LARIVIERE

Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie : M. François AUBEY, M. Christophe PETIT, M. Dany TARGAT

Communauté d'Agglomération de Saint-Lô Agglo : M. Jean-Charles ENOT, M. Jérôme VIRLOUVET

Communauté de Communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Ludovic SPIERS (délégué suppléant)

Communauté de Communes Cabourg Pays d'Auge : M. Harold LAFAY

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Patrick MOREL

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Arnaud DOLLEY

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : M. Benoît BITON

Communauté de Communes du Pays Honfleur-Beuzeville : M. François CHÂTEAU

Communauté de communes Isigny Omaha Intercom : M. Antoine MOULIN (délégué suppléant)

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Kevin DEWAELE

Communauté de Communes Seules Terre et Mer : M. Marc BREANT (délégué suppléant)

Communauté de Communes Terre d'Auge : Mme Delphine CARVAL-BOULANGER (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Val d'Orne : M. Alix DAUGER

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de L'Ordon : M. Rémy GUILLEUX

DCS07-2026 : Constitution de la Commission du Réseau Ouest Normand

Conseil Départemental du Calvados : M. Ludovic ROBERT

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Emmanuel RENARD (pouvoir à M. Aristide OLIVIER),

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : Mme Aurélie GIGAN (pouvoir à M. Benoît BITON)

Communauté de Communes Val es Dunes : M. Philippe PESQUEREL (pouvoir à M. Patrick MOREL)

Conseil départemental du Calvados : M. Patick JEANNENEZ (pouvoir à M. Ludovic ROBERT)

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération Flers Agglo : M. Hervé BORDERIE, M. Jérémy PREVOST

Communauté de Communes Terres d'Argentan : M. Boris MADEC, Mme Aline DUBOIS

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Jérôme LEMAITRE

Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau : Mme Nicole DESMOTTES

Communauté de Communes Terre d'Auge : M. Jérémy ROSEAU

Communauté de Communes Val d'Orne : M. Sébastien LEROUX

Conseil Départemental de l'Orne : Mme Paule KLYMKO

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DU RESEAU OUEST NORMAND

Exposé :

Le règlement intérieur du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand prévoit :

Article 28 : Il est créé au moins une commission de travail et d'études : la Commission du Réseau Ouest Normand.

La (ou les) commission(s) est (sont) animée(s) par un ou plusieurs Vice-Président(s), en l'absence du Président.

Des groupes de travail peuvent être formés par la ou les commission(s). Ils sont animés par des élus référents, nommés parmi les membres de la commission (ou des commissions) concernées ; ils sont créés selon les besoins. Ils peuvent être ouverts aux partenaires du Pôle métropolitain et à des élus proposés par les membres du Pôle métropolitain après validation des Vice-Présidents ou des élus référents.

Article 29 : Les membres des commissions sont proposés parmi les délégués titulaires ou suppléants, par le Comité Syndical, sur demande des membres du Pôle métropolitain.

Peuvent assister aux commissions des élus du territoire du Pôle métropolitain en auditeur libre, sur proposition des membres du Pôle métropolitain, validée par le (ou les) Vice-Président(s) de la commission.

Article 30 : Il n'est pas fixé de nombre maximum de membres par commission, sauf avis contraire lors de sa création.

Proposition :

Il est proposé de créer une *Commission du Réseau Ouest Normand*.

Il est proposé que tous les membres titulaires et suppléants du Comité Syndical fassent partie de cette commission. D'autres élus du territoire du Pôle métropolitain pourront participer à cette commission en auditeurs libres.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la création et la composition de la Commission du Réseau Ouest Normand.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

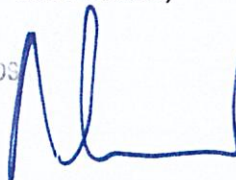
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

26 JUN 2026

COURRIER

Pour extrait conforme

Le Président,



Aristide OLIVIER

